



Maître bem forclusion credit

Par **aschen**, le **11/02/2015** à **17:50**

bonjour maître

faisant suite à votre article sur le recouvrement par les banques des impayés je vous pose une question

les faits

credit immobilier souscrit en juin 2008

en janvier 2011 mise anticipée en retraite

non paiement des indemnités de départ

difficultés financières provoquant appel à la caution Credit logement filiale de la banque

credit logement lance une action en remboursement que je solde par une vente

la banque Hsbc par son service contentieux me conseille de demander une suspension

comme prévu au contrat ce que je fais mais le courrier n'arrive que 12 jours après à son

destinataire???ce qui bloque

finalement je demande au TI une ordonnance art.313.12 qui m'accorde pour 12 mois

j'ai pour 11000 d'impayés

par ailleurs le service contentieux m'a établi une offre de prêt supplémentaire pour régulariser

les impayés !!

le délai prévu par l'ordonnance du TI vient il s'impliquer sur le délai de forclusion depuis le

dernier impayé non régularise ?

merci pour votre avis

bien cordialement

Aschenbrenner

Envoyé de mon iPad